

Pouvoir et contestation des normes de genre en Tunisie. A propos des corps de femmes lesbiennes

MONIA LACHHEB

Université de la Manouba, Tunisia

Résumé. *Le présent article s'intéresse au vécu de jeunes femmes tunisiennes qui se disent lesbiennes. Il tente d'éclairer le rapport social à l'altérité à travers les formes d'expression des normes de genre liées à une sexualité dite atypique. Selon une approche socio-anthropologique, l'étude repose sur une enquête par entretien semi-directif avec trois jeunes femmes qui affichent leur orientation sexuelle marginale. L'analyse de type qualitatif révèle que l'apparence corporelle et les usages vestimentaires constituent un fort enjeu des négociations du genre. En effet, la tendance masculine des jeunes lesbiennes interrogées fait qu'elles sèment le doute concernant leur identité de genre et cessent même d'être considérées comme des femmes. Une telle réalité les confronte à différents types de violence dans l'espace public, allant de l'injure jusqu'à la violence physique. Cependant, si la féminité des femmes interrogées est souvent contestée, leurs logiques d'action visent à affirmer une identité de « femme ». Elles souhaitent ainsi à inciter au changement des regards sur le modèle canonique de la féminité, voire même à l'acceptation de différents types d'être femme.*

Mots clés : *homosexualité, lesbienne, identité, corps, violence, Tunisie.*

Introduction

Le corps est reconnu comme un marqueur de distinction entre les hommes et les femmes. Il se construit comme corps sexué et se donne à voir en une subjectivité masculine ou en une subjectivité féminine marquées par les normes et les significations sociales et culturelles du groupe d'appartenance (Le Breton 2008). La féminité et la masculinité mises en scène à travers le corps s'expriment par des formes corporelles spécifiques, des postures et des attitudes, une allure et une gestuelle, ainsi que des usages du corps différenciés (Court 2010). Ainsi, les traits typiques de la masculinité et de la féminité prennent sens sur la surface symbolique du corps et le donnent à voir comme un « vêtement incarné » (Borel 1992). En s'intégrant au soi corporel, ces

propriétés du genre enferment alors l'individu et son apparence corporelle dans des modèles comportementaux et des prototypes de présentation de soi stéréotypés. Ce faisant, la féminité et la masculinité s'expriment par les attributs différenciés qui les fondent et qui dessinent les contours des modèles du corps féminin et du corps masculin. Elles sont socialement construites et cette construction « nous force à croire en sa nécessité et en sa naturalité » (Butler 2006, 264), mais aussi en son aspect d'apparence immuable.

Cet « ordre de genre » (Claire 2013) qui marque le corps est sous-tendu par une forme de sexualité dite normale et légitime : l'hétérosexualité. Celle-ci constitue le modèle normatif socialement et naturellement accepté. Elle correspond aussi à un mode d'organisation sociale qui crée un cadre d'exclusion pour toute forme de sexualité différente, mais aussi pour la hiérarchisation et la distinction entre les femmes et les hommes (Chetcuti 2012). Ce faisant, les homosexuels/les font face à une forme de « présomption d'hétérosexualité naturelle » (Fassin 2008, 221) qui suppose l'existence de deux sexes uniques, exclusifs et hétérosexuels. Ainsi, *La contrainte à l'hétérosexualité* (Rich 1981) devient « nature » et place l'homosexualité au cœur du contrôle social, politique et religieux qui trace les frontières entre le normal et le pathologique, le licite et l'illicite, l'interdit et l'autorisé, le déviant et le *straight*. Les homosexuels/les sont ainsi considéré-e-s comme des *Outsiders* au sens de Howard Becker (1985).

La présente étude tente de mettre en évidence un aspect du vécu de jeunes femmes tunisiennes qui se disent lesbiennes. À côté de leur orientation sexuelle « problématique », ces femmes se présentent avec une configuration corporelle de tendance masculine. À ce titre, elles transgressent les normes de genre de par leur corps perçu comme atypique et leurs sexualités marginalisées considérées comme « déviantes ». Selon une approche socio-anthropologique, l'intérêt porte sur les modes d'expression de « l'anormalité » et la gestion sociale de l'altérité. Au-delà de la singularité des expériences des femmes, l'étude vise ainsi à rendre compte des modes de construction du rapport à l'autre différent, du respect du droit à la différence et de la gestion sociale de l'altérité.

Discours normatifs sur l'homosexualité

La question homosexuelle en Tunisie est longtemps restée sous silence. Elle a pris progressivement de l'ampleur et de la visibilité après les soulèvements sociaux de janvier 2011. Les débats publics, notamment dans les médias, reposent sur différents fondements qui semblent organiquement liés : la dimension religieuse et la dimension juridique.

D'abord, la condamnation de l'homosexualité se réfère systématiquement aux versets coraniques qui concernent le peuple de *Lot* pour justifier du caractère illicite de cette orientation sexuelle. Jamal Amreen (2001) rapporte que l'histoire de *Lot* est évoquée dans 14 sourates coraniques, souvent utilisées pour prouver l'interdiction de l'homosexualité masculine. Pourtant, les recueils historiques qui traitent de la question homosexuelle révèlent que les pratiques sexuelles entre des hommes de même sexe ont existé dans les sociétés musulmanes et étaient plutôt qualifiées de pratiques homoérotiques (El-Rouayheb 2009). Aussi, des analyses contemporaines sur l'homosexualité en islam montrent que les pratiques du peuple de *Lot* ne concordent pas avec la réalité actuelle et les pratiques homosexuelles consentantes. Dans cette perspective, Olfa Youssef (2008, 187-197) explique, en se référant à l'œuvre du *Cheik* Mohamed Tahar Ben Achour, *Al-Tabrir Wa At-Tanwir*, que le comportement du peuple de *Lot* correspond à un acte de viol, accompagné par différentes formes de violence. Pour sa part, Farhat Othman (2014, 37-52) va jusqu'à mentionner l'absence d'une prescription explicitement destinée à la condamnation de la pratique homosexuelle dans les sourates coraniques et insiste sur sa non interdiction.

S'agissant des femmes, le Coran reste silencieux à l'égard du *Sibahq* (lesbianisme) et son jugement. Dans cette perspective, Samar Habib (2007) a pu mettre en évidence que les pratiques sexuelles entre femmes de même sexe étaient très répandues en islam sans aucune forme de réprimande. Ce n'est qu'à l'époque médiévale que naissent des représentations intolérantes et des formes de stigmatisation basées sur une vision religieuse orthodoxe. En analysant le discours de Youssef El-Quaradâwî¹, Amel Grami (2006) montre que le lesbianisme est loin d'être perçu comme une forme de sexualité. Il ne correspond pas à un acte de pénétration et ne constitue que de simples attouchements. Cependant, plusieurs exégètes soulignent que la question du lesbianisme dans le Coran est associée au terme « *fahisha* » (englobant les maux en rapport avec la sexualité) (Siraj 2012).

Ensuite, l'homosexualité en Tunisie est gérée par un cadre juridique qui semble flottant. D'une part, l'article 21 du chapitre II réservé aux droits et libertés dans la constitution (2014) mentionne que « Les citoyens et les citoyennes, sont égaux en droits et devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination ». Parallèlement, l'article 230 du code pénal² parle explicitement, dans sa version en langue arabe d'usage³, de l'acte de sodomie et de

- 1 Youssef El-Quaradâwî est le Président de l'Union Internationale des Savants Musulmans.
- 2 Texte juridique : Sous-Section II, De l'Attentat à la pudeur, Code Pénal de 1913 (largement modifié en 1964), Article 230, Edition mise à jour et revue par le conseil national chargé de la réorganisation des dispositions législatives et réglementaires en vigueur (Conformément à la loi n° 2005-46 du 6 juin 2005).
- 3 La version française du code pénal ne mentionne que le cas de la sodomie.

lesbianisme et les pénalisent par une peine allant jusqu' à trois ans de prison ferme. A ce titre, l'homosexualité se présente comme un délit sexuel menaçant pour la société du fait de son écart d'un « ordre naturel ».

Il va sans dire que la mise en place de ce code pénal remonte à 1913, à l'époque du protectorat français. A ce propos, As'ad Abu Khalil (1993) souligne que la législation coloniale sur l'homosexualité respecte les codes culturels de référence occidentale de l'époque. L'auteur montre, par ailleurs, que l'islam n'adopte pas, initialement, le même jugement que le christianisme sur l'homosexualité. L'homophobie qui fonde l'hostilité à l'égard des pratiques homosexuelles dans les sociétés arabo-musulmanes n'est qu'un produit de l'occident chrétien. Pour sa part, l'analyse juridique de Wahid Ferchichi (2016) révèle que l'article 230 du code pénal est particulièrement homophobe et demeure en décalage avec les prescriptions consignées dans la constitution tunisienne. C'est ce qui incite les collectifs et les activistes LGBT à inscrire la question homosexuelle dans le registre des droits et des libertés individuelles. Ils appellent à la dépénalisation de l'homosexualité en Tunisie et l'abolition de l'article 230 du code pénal (Lachheb 2016).

Ces éléments contextuels fondent un cadre d'interprétation de l'homosexualité, aussi bien masculine que féminine, et témoignent de la normalisation des conduites sexuelles. Ils présentent l'homosexualité comme une transgression de la norme sociale et deviennent opérants pour stigmatiser les orientations sexuelles différentes. Une telle réalité est confirmée par l'étude de Dorra Ben Alya (2011) sur les représentations sociales des gays chez 153 étudiants Tunisiens, théoriquement hétérosexuels. Elle a pu ressortir trois traits essentiels : être homosexuel c'est être « contre la religion », « contre nature », « dégoûtant ». Aussi, 72,1% des interrogés adoptent une position relativement intolérante à l'égard des pratiques homosexuelles. De telles représentations sont susceptibles de générer des conduites haineuses et des actes homophobes/lesbophobes à l'égard des gays et des lesbiennes qui peuvent prendre des formes multiples. Il est ainsi question, dans le cadre de cette étude, de focaliser l'attention sur le parcours d'un groupe de lesbiennes tunisiennes et les éléments marquants de leurs vécus en rapport avec leurs différences.

Méthodologie

Pour ce faire, une enquête par entretiens semi-directifs a été réalisée avec trois jeunes femmes tunisiennes qui se disent lesbiennes. Les entretiens accordent, en effet, une place considérable à la parole des sujets pour exprimer leurs vécus singuliers en rapport avec le corps sexué et l'expérience lesbienne. La première rencontre a été réalisée avec Nejma qui a été approchée par

l'intermédiaire d'un jeune gay qui lui est proche. Ensuite, selon la formule de la « boule de neige », Nejma a accepté volontiers de me présenter les deux autres jeunes femmes, Salma et Leila⁴.

Nejma est une jeune fille âgée de 25 ans qui poursuit ses études de master. Ses parents, originaires de la région du nord-ouest et résidents à Tunis, sont des cadres supérieurs dans une administration tunisienne. Elle a une sœur de 21 ans. Elle a choisi de quitter le foyer parental depuis 03 ans et partage un appartement avec son cousin, un jeune gay. Elle a fait 03 ans de boxe en club et a décidé d'arrêter pour éviter de se voir subir la fracture du nez.

Salma est âgée de 24 ans, étudiante en master, son père est retraité, alors que sa mère est femme au foyer. Elle vit avec sa famille basée à Tunis qui, dit-elle, est très croyante et pratiquante des préceptes de l'islam. L'atmosphère religieuse qui l'entoure, la peur et le refus de sa réalité d'être différente l'ont amené à refouler son orientation sexuelle. Elle vit pleinement son homosexualité depuis sa première expérience sexuelle à l'âge de 20 ans. Salma est membre actif dans une association LGBT.

Leila est une jeune fille de 27 ans issue d'une famille modeste de Tunis dont le père est retraité et la mère est au foyer. Elle a poursuivi des études professionnelles qui ont débouché sur un travail qui reste précaire. Elle vit avec ses parents et ses 03 sœurs, dont 02 sont plus âgées qu'elle.

Les trois jeunes femmes⁵ se disent lesbiennes. Néanmoins, la sortie du placard et la divulgation de leur orientation sexuelle (Dayer 2010) est restée sélective et se limite à des amis(es) gays et/ou lesbiennes. Aussi bien dans le milieu familial que dans le voisinage proche, leur homosexualité demeure tacite, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été débattue, mais demeure fortement soupçonnée par les parents et/ou les frères et sœurs.

Les entretiens, de durées variables, se sont déroulés dans des espaces familiers pour chaque personne interviewée. Le guide de l'entretien s'est focalisé sur deux grands thèmes. D'abord celui qui s'interroge sur le vécu du lesbianisme et de sa visibilité, partielle ou complète, dans une société quasiment impérative sur la question homosexuelle. Le but est de déceler et

4 Afin de respecter la volonté de discrétion et d'anonymat exprimés par les jeunes femmes interrogées, leurs prénoms ont été remplacés par des pseudonymes.

5 Les jeunes femmes ont accepté volontiers de s'engager dans cette enquête pour deux raisons principales. D'abord le besoin de parler de la situation précaire des femmes lesbiennes. Ensuite c'est une conviction partagée de pouvoir contribuer à la visibilité de la question gay et lesbienne en Tunisie.

de décrire des formes potentielles de violence qui marquent les trajectoires des jeunes lesbiennes. Ensuite celui qui éclaire les postures des femmes face à la stigmatisation, leurs stratégies déployées pour la contourner et affirmer leur identité.

Le corpus a été soumis à une grille de lecture thématique destinée à faire émerger du sens à partir du discours sur l'expérience du lesbianisme. Celle-ci sous-tend des modes d'être particuliers des femmes dans l'espace public et des réactions multiples qu'ils suscitent. L'approche empruntée est de type qualitatif et vise à rendre compte des vécus, dits atypiques, dans un environnement qui leur est particulièrement hostile. Elle tente ainsi d'identifier la diversité des formes de discrimination que les femmes lesbiennes endurent et à montrer, par ailleurs, le rapport social à la différence, notamment celle qui concerne l'orientation sexuelle.

Il est question, dans un premier temps, de mettre en évidence les modes d'appréhension du corps perçu comme hors norme et les enjeux de la mise en scène de soi qui l'accompagnent. Ensuite, sera abordée une forme de violence qui s'avère partagée par les lesbiennes interrogées, la violence verbale en l'occurrence. Au-delà de l'injure et du verbe, le cas d'une violence physique subie par une jeune lesbienne et la bifurcation de son parcours renseignent sur les usages du corps comme espace de projection de la domination. Enfin, l'analyse tente de rendre compte des formes d'affirmation de soi et de revendication identitaire des jeunes lesbiennes dans un milieu peu accueillant pour leurs modes d'être dit atypique.

Corps déclassé et enjeux de l'apparence

Le corps et son mode de construction sociale respectent la norme du système binaire qui renvoie au féminin et au masculin. Cependant, la tendance masculine des lesbiennes interrogées fait qu'elles sèment le doute concernant leur identité de genre et cessent même d'être considérées comme des femmes (Perrin, Chetcuti 2002). Concrètement, les jeunes protagonistes font face à une violence symbolique dans l'espace public qui se traduit, d'abord, par le déni de leur catégorie de sexe d'appartenance. En effet, elles bousculent les normes de genre puisqu'elles se trouvent en décalage avec les prescriptions de « la bonne féminité ».

Nejma: « Dans la rue, dans les transports publics, je m'entends dire souvent "regardes comment elle est ... Elle est comme un homme", "C'est peut être un homme". Au départ, cela me dérangeait. Je sens que les gens ne te connaissent pas et n'arrivent pas à comprendre ce que tu es. Maintenant cela ne me dérange plus, c'est devenu habituel... ».

Leila: « Ma tendance masculine est certes perceptible ... Je me sens, effectivement, plus proche de la figure du masculin dans notre société. Mes formes corporelles et ma manière de m'habiller sont concordantes, ça ne peut pas être autrement ».

Najma: « Dans mon entourage, les gens m'ont toujours connue comme je suis et cela n'a jamais posé de problème. A l'extérieur, dans la rue, les choses changent. Là où je passe, je m'entends dire des choses en rapport avec mon allure, mes formes corporelles, etc. La remarque, très redondante et qui me dérange le plus, est lorsqu'ils me disent "tu es une fille ou un garçon ? ... Ah non c'est un garçon" ... ».

Les propos recueillis montrent la domination de la binarité des modèles de la féminité et de la masculinité. Ces modèles sont intériorisés, aussi bien par les hommes que par les femmes, et fondent la construction sociale du genre. S'agissant des lesbiennes, le doute, voire même la certitude qui les associe à des hommes sont négativement connotés et sous-tendent le déni de leur « être femme ». La tendance masculine⁶ des femmes fait qu'elles cessent d'être considérées comme des femmes (Perrin, Chetcuti 2002) et se trouvent ainsi condamnées par le système hétérosexuel en vigueur.

L'apparence et la mise en scène de soi en société renforcent les stéréotypes sociaux et accentuent la mise à l'écart des femmes. En effet, la configuration corporelle des lesbiennes, leurs allures et leurs usages vestimentaires semblent échapper aux prescriptions normatives de la féminité.

Nejma: « Je m'habille comme les garçons, les jeans tombants et décontractés. J'avais le crâne rasé pendant des années, j'adore les tatouages et les piercings ... Je n'aime pas les vêtements typiquement féminins, qui collent au corps ... ».

Salma: « Je m'habille normalement, je n'ai rien de si extravagant. Sauf que mon allure reste intrigante dans la mesure où elle n'est pas très habituelle pour une femme en Tunisie ».

Leila: « Je n'ai pas de problème avec moi-même, mes formes corporelles ne me dérangent pas, bien au contraire, elles me plaisent telles qu'elles sont, même si je n'apparais pas féminine. Je suis en paix avec mon corps, je suis une femme ».

6 La figure de la lesbienne masculine est certes la plus présente dans les discours de sens commun et fonde un cadre de penser l'homosexualité féminine. Toutefois, cette figure dominante ne peut pas être généralisée. Les lesbiennes peuvent très bien correspondre au modèle valorisé de la féminité.

Les propos recueillis mettent en évidence la différence de l'*hexis* corporelle (Bourdieu 1980) des jeunes lesbiennes. Elles se distinguent par des postures et des allures spécifiques, des manières de tenir le corps et de le mobiliser typiquement masculines. Il se trouve que les formes corporelles dites féminines et masculines interviennent remarquablement dans la délimitation des différences de genre (Lachheb 2008). Cependant, l'usage d'attributs dits masculins ne renvoie pas nécessairement à une masculinité revendiquée par les lesbiennes. La commodité, la volonté d'être différente, la morphologie corporelle, sont autant de raisons qui conduisent les femmes à l'adoption des codes reconnus de la masculinité, ou encore de se rapprocher du modèle dit masculin. Par ailleurs, les discours laissent transparaître en filigrane le refus d'un modèle de féminité socialement recommandé qui sous-tend la pluralité des modes d'être femme. Être femme n'est pas nécessairement corolaire d'usages typiquement féminins.

Face à la transgression: une violence multiforme

La violence à l'égard des homosexuels et, des lesbiennes en particulier, renvoie à des modalités d'exercice d'un pouvoir de contrôle de la vie intime. Le lesbianisme questionne, en effet, les normes du système hétéronormatif qui hiérarchise les rapports entre les sexes et les sexualités (Chetcuti 2012). À ce titre, il correspond à une sexualité dite « illégitime » qui « justifie » les actes de violence, qu'elle soit verbale ou physique. Dans cette perspective, les jeunes femmes lesbiennes ont été interrogées sur les différentes formes de violence qu'elles subissent dans l'espace public. Les propos recueillis laissent transparaître deux types de violence qui semblent partagés par les protagonistes : les injures et la contrainte à l'hétérosexualité.

L'injure

L'injure désigne un acte verbal et sous-tend le tort et la violation de la norme. Elle prend des formes métaphoriques connotées négativement et s'installe dans une relation duelle (injurieur et injurié) caractérisée par la négociation d'un pouvoir (Fracchiolla 2011). Dans une perspective anthropologique de l'injure, une de ses configurations types formulée par Evelyne Larguèche (2004) est « l'injure interpellative ». Elle s'avère aussi « spécifique » parce qu'elle vise beaucoup plus à blesser qu'à choquer. En effet, l'injure est porteuse pour l'autre du sens de la discrimination, du discrédit et du rejet. S'agissant des personnes homosexuelles, Didier

Eribon souligne que l'injure et la peur de l'injure relèvent de leurs quotidiens et laissent des traces dans leurs parcours de vie. « Au commencement, il y a l'injure. Celle que tout gay peut entendre à un moment ou à un autre de sa vie, et qui est le signe de sa vulnérabilité psychologique et sociale » (Eribon 2012, 25). Il en résulte que les gays et les lesbiennes se trouvent dans une posture d'« assujettissement » continu à un ordre social difficilement contrôlable.

La première forme de violence que les lesbiennes tunisiennes évoquent dans leurs propos concerne justement les injures qu'elles subissent dans l'espace public. La violence des mots semble relever de l'évidence et structurante de leurs vécus singuliers.

Nejma: « Les insultes relèvent de mon quotidien ... (rire). Qu'est-ce qu'ils adorent insulter... et ce n'est que pour te blesser et rigoler de ton malaise. Au bout d'un moment, je deviens blindée et il m'arrive même de répondre à leurs insultes ».

Salma: « Dans la rue, les regards et les injures sont très fréquents. Ils sont en train de me dire que je suis hors norme et que je dérange ... Je ne comprends pas en quoi je les dérange ».

Leïla: « Au début, de mon jeune âge, il m'arrive de passer moi-même à la violence et de terminer dans un poste de police (rire) ... Leurs dires sont très blessant... Actuellement, les choses ont changé, il m'arrive même de réagir avec le sourire ».

L'injure trace les contours de la normalité intériorisée par les acteurs sociaux dès leur plus jeune âge. Elle est, d'une certaine manière, légitimée par ses usagers en tant qu'elle rappelle ce qui est socialement réprimandé (Larguèche 2004). Cette forme de violence est au cœur de l'expérience des femmes lesbiennes. Celles-ci la perçoivent comme mépris, rejet et atteinte à la considération, génératrice d'une baisse de l'estime de soi et provocatrice, parfois, d'une violence en retour. Il s'avère, par ailleurs, que le contenu de l'injure est souvent porteur d'une sorte de répugnance à l'égard des jeunes femmes.

Leïla: « Les insultes sont abondantes, ya lezbouna, ya masskha, je me demande pourquoi masskha ? ... ».

Nejma: « Pour eux, les lesbiennes sont sales et dégoutantes. Ce qui se répète souvent est ya masskha, ya kardacha,... ».

Le contenu des injures cible directement le corps et le signifie de corps impur. Il atteste, par ailleurs, que la sexualité des lesbiennes donne du dégoût et provoque la répugnance pour les acteurs sociaux qui usent de l'injure. Néanmoins, la redondance de la violence verbale conduit aussi à sa banalisation par les femmes qui la subissent et à la neutralisation de ses effets. Au-delà des injures et de leurs significations, la violence physique use aussi du corps pour inscrire en mémoire l'atteinte de l'intégrité corporelle, mais aussi pour marquer plus d'autorité et affirmer le pouvoir de la domination.

Corps différent et sexualité atypique: la vulnérabilité de Nejma

Une jeune femme lesbienne, Nejma, dit avoir été physiquement agressée en mars 2015 dans l'espace public pour son orientation sexuelle. Elle a été battue dans la rue au centre-ville de Tunis par 03 hommes inconnus lorsqu'elle était de retour chez elle en début de soirée. La violence subie lui a causé plusieurs types de fractures, des points de suture et des dégâts physiques multiples⁷. Ses photos ont été largement diffusées à travers les réseaux sociaux, montrant le degré des dommages et des atteintes corporelles. Nejma a porté plainte sans évoquer son identité sexuelle, ni les raisons réelles de son agression. En effet, se dire lesbienne entraîne une incarcération allant jusqu'à 03 ans selon la réglementation tunisienne en vigueur.

Nejma raconte que cette agression a été préméditée et ciblée. Les agresseurs connaissent son nom et prénom, l'adresse de son domicile et son orientation sexuelle. Les dires des agresseurs ont tendance à confirmer son propos : « On va te montrer que les hommes sont meilleurs que les femmes ... Tu veux te marier avec une femme, montres nous comment tu vas pouvoir la défendre ... Au fait, comment ça se passe entre deux femmes ? C'est illicite, tu ne sais pas que c'est illicite ? Tu ne veux pas avoir d'enfants ? ». Nejma a été sauvée par un jeune homme qui passait accidentellement dans la rue. Elle dit l'avoir entendu crier « laissez le ... laissez le » croyant que je suis un homme ... et c'est à ce moment que les agresseurs ont pris la fuite en me disant « on ne te lâchera pas » ». Pour Nejma, l'enjeu de la menace reste remarquable. Elle tente d'avoir un regard réflexif sur sa propre situation et révèle : « Il est vrai que je suis affichée comme lesbienne... et alors ... Le drame c'est que n'importe quelle personne qui n'accepte pas le lesbianisme

7 Suite aux agressions répétées des lesbiennes, l'association féministe « Chouf », qui défend les droits des femmes lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles (LBT), intègre parmi ses activités l'organisation de cours de formation en Self Défense destinés à toutes les femmes, notamment LBT.

va se permettre de m'agresser, oui, puisque nous vivons dans la jungle... Il est plus fort physiquement, il se permet tout ».

Si tous ces éléments poussent Nejma à penser que cette agression subie est préméditée et la vise personnellement pour ce qu'elle est, elle atteste par ailleurs d'une forte hostilité à l'égard de l'homosexualité. Celle-ci semble bousculer les normes d'une sexualité dite « normale ». Les énoncés des agresseurs reposent sur des conceptions normées des relations sexuelles et témoignent d'une domination masculine incorporée. Ils usent de pratiques de contrôle de la vie intime d'autrui et mettent en avant le modèle classique de la famille et de la reproduction de l'espèce. Une telle vision repose sur une conception essentialiste qui stipule que les femmes et les hommes sont respectivement féminines et viriles par « nature », dont le désir de l'un s'oriente spontanément vers l'autre.

Après l'agression, Nejma a vécu une grande peur, une angoisse, qui l'amène à bloquer la porte de son appartement avec la table et les chaises, mais aussi à engager deux jeunes hommes pour l'accompagner dans l'espace public. Au-delà du vécu immédiat, cette agression a été « la goutte qui a fait déborder le verre », qui pousse Nejma à procéder à une demande d'asile. « Lorsque dans ton quartier, dans ta ville ou ton pays, tu sors dans la rue et tu as peur de chaque personne qui passe, parce que tu ne connais pas ton agresseur et que tu risques ta vie à chaque moment, ce n'est pas facile du tout à gérer ». Le sentiment d'injustice ressenti par Nejma semble aussi très fort et constitue le vecteur d'une décision déterminante de la bifurcation de sa trajectoire. « J'ai décidé de partir, parce que j'ai un sentiment fort d'injustice. Notre société est toujours injuste avec les minorités ... L'injustice, c'est difficile à changer parce qu'elle repose sur des représentations bien solides. Il est peut être possible de changer un peu les choses, l'article 230 par exemple, mais le regard d'autrui sera toujours pesant sur le vécu des gays et des lesbiennes. Je veux vivre normalement, je veux vivre mon homosexualité... Malheureusement, je n'ai aucun droit dans mon pays. Je ne veux plus subir cette tension, supporter ces agressions physiques et morales... ». L'asile acquis, Nejma quitte la Tunisie en juin 2015. Il s'agit, en effet, d'un cas de rupture biographique. Refusant l'obligation de se plier aux normes, ne pouvant plus faire face à la relégation sociale et la violence qui lui est inhérente, elle opte pour traverser les frontières, à la recherche d'une reconnaissance de son statut et surtout de son identité de femme lesbienne.

Les lesbiennes ne sont pas des femmes ?

Penser la construction de l'identité lesbienne renvoie à s'interroger sur deux registres interdépendants. Le premier concerne les modes de légitimation des femmes de leur orientation sexuelle. Dans ce cas, le lesbianisme est interprété comme une nature subie (je suis née comme ça) ou comme un choix délibéré (Chamberland 1998). Le second registre concerne l'interférence éventuelle entre le sexe et le genre des lesbiennes. Dans ce cas, si le lesbianisme correspond à la transgression de la norme de genre, il est aussi important de questionner la perception de soi en tant que femme (Revillard 2002).

Les jeunes lesbiennes interrogées disent avoir découvert leur orientation sexuelle depuis leur jeune âge, laquelle découverte s'est confirmée à l'adolescence, notamment après des essais de s'investir dans des relations hétérosexuelles par peur ou par culpabilité, comme le cas de Salma et Leila. Nejma, quant à elle, rapporte qu'elle n'a jamais tenté une expérience hétérosexuelle. A ce titre, les protagonistes ont tendance à s'inscrire dans le registre d'un lesbianisme reconnu comme « naturel ». Par ailleurs, et malgré toutes les difficultés rencontrées, la résistance des jeunes lesbiennes est manifeste. Elles tiennent à affirmer une identité de femme qui soutient que la transgression des normes de genre ne s'oppose pas avec une identité de femme revendiquée, dont la reconnaissance s'avère importante pour la valorisation de soi. Certes, les stratégies qu'elles adoptent sont multiples, elles convergent néanmoins pour montrer une marge de manœuvre qui révèle un pouvoir d'agir possible pour le changement des standards reconnus de la féminité.

Pour Nejma, elle semble convaincue de son droit à la différence et à l'épanouissement dans une relation dite atypique. Elle s'accepte en tant que femme lesbienne et se montre déterminée pour vivre son homosexualité malgré les obstacles rencontrés.

Nejma: « L'homosexualité c'est moi et je n'y renoncerai pas. Je suis femme et lesbienne, cela ne me dérange pas du tout, mais c'est les gens qui ne l'acceptent pas. C'est mon droit le plus absolu, j'ai le droit d'aimer la personne qui me plaît, ils croient (les agresseurs) que je vais changer ma manière d'être ou ma tendance sexuelle ! En aucun cas ».

Quant à Salma, la violence subie semble renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté LGBT⁸. Elle s'engage, dans le cadre associatif, en guise d'affirmation de son statut de membre à part entière de la société, capable de jouer un rôle actif et contribuer au changement des regards sur l'homosexualité.

8 LGBT: Lesbiennes, Gays, Bisexuels et transsexuels.

Salma: « Je me suis engagée dans une association LGBT. Je voudrais contribuer au redressement de la situation, à la visibilité de la question LGBT. On va où avec cette oppression que nous subissons tous les jours ? Notre problème majeur dans l'immédiat est l'abolition de l'article 230 qui criminalise l'homosexualité pour les hommes et pour les femmes. C'est le pas à franchir pour la reconnaissance de notre droit d'exister, pour notre identité ».

S'agissant de Leila, contre toutes les représentations dominantes et les discrédits qui débouchent sur l'exclusion des lesbiennes de la catégorie des femmes, elle tente d'affirmer son identité de femme et lesbienne.

Leila: « Les insultes et autres formes d'agressivité ne me touchent plus, tellement elles sont fréquentes. Qu'ils m'insultent ou pas, cela ne changera rien à ma sexualité et à mon identité. Il ne s'agit pas d'appuyer sur un bouton pour changer le monde, je ne peux être que moi-même, une femme qui aime les femmes ».

Les jeunes femmes interrogées adoptent une posture transgressive des normes socialement reconnues et revendiquent une identité perçue comme hors norme. Il s'agit, en effet, de l'identité lesbienne qui dépasse le cadre d'une simple pratique sexuelle entre femmes. En ce sens, l'insécurité, l'humiliation et le discrédit semblent participer au « retournement du stigmaté » pour la légitimation d'être femme et lesbienne dans un environnement, pour le moins, hostile à la question homosexuelle. Si leur féminité est souvent contestée, la logique d'action des jeunes femmes souhaite inciter au changement des regards sur le modèle canonique de la féminité, voire même à l'acceptation de différents types de féminité.

Conclusion

Les entretiens semi-directifs réalisés avec des jeunes femmes lesbiennes tunisiennes révèlent que la condamnation sociale d'une sexualité non conforme aux normes, conduit à l'exercice d'un pouvoir qui se traduit par différentes formes de violence. Qu'elle relève de l'injure, de la contrainte à l'hétérosexualité, ou encore qu'elle soit physique, les discriminations et les préjudices que subissent les femmes lesbiennes dans l'espace public marquent leurs trajectoires de vie. Toutefois, si les expériences lesbiennes montrent un aspect transgressif de l'ordre social, elles donnent à voir une détermination pour l'affirmation de soi et la valorisation d'un idéal féminin différent.

Il va sans dire que les violences faites aux lesbiennes ne peuvent pas être appréhendées uniquement comme des agressions individuelles et isolées. Elles révèlent un rapport social à l'altérité et les difficultés à gérer la différence, notamment celle qui concerne l'orientation sexuelle. Au demeurant, la posture des femmes lesbiennes en Tunisie semble osciller entre deux tendances : celle de l'invisibilité et l'inconfort qui l'accompagne pour être soi-même, mais qui procure un minimum de sécurité ; celle de la visibilité convoquée par des menaces et des agressions imminentes, mais qui rapporte en même temps émancipation et un minimum de changement. C'est dire que ce ne sont pas vraiment les pratiques sexuelles entre des personnes de même sexe qui font l'objet d'une condamnation sociale, autant que les revendications identitaires et leurs modes d'expressions multiples dans l'espace public. Dans ce cadre, la prolifération des associations qui défendent les droits LGBT en Tunisie renseigne sur une conviction profonde des jeunes, gays et lesbiennes, pour la reconnaissance de leur droit d'exister.

Références

- Abu Khalil, A. 1993. "A Note on the Study of Homosexuality in the Arab/Islamic Civilization." *Arab Studies Journal* 1 (2): 32–34.
- Becker, H. 1985. *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Paris: Métailié.
- Ben Alya, D. 2011. «Les prises de position de sujets tunisiens à l'égard de l'homme homosexuel». In *L'homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste*, ed. Ch. Fraïsse, 85–97. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Bourdieu, P. 1980. *Le sens pratique*. Paris: Minuit.
- Borel, F. 1992. *Les métamorphoses du corps. Le vêtement incarné*. Paris: Calmann-Lévy.
- Butler, J. 2006. *Troubles dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*. Paris: La Découverte.
- Chetcuti, N. 2012. «Hétéronormativité et hétérosocialité». *Raison Présente* 183: 69–77.
- Chamberland, L. 1998. *Mémoires Lesbiennes*. Montréal: Les éditions du remu-ménage.
- Claire, I. 2013. *Sociologie du genre*. Paris: Armand Colin.
- Court, M. 2010. *Corps de filles, corps de garçons: une construction sociale*. Paris: La dispute.
- Dayer, C. 2010. «Au seuil du placard, au frontières du genre. Les ambivalences du coming out». In *Les nouvelles frontières du genre. La division public/privé en question*, ed. B. Lucas, Th. Ballmer-Cao, 37–49. Paris: L'Harmattan.
- Debauche, A., Hamel, Ch. 2013. «Violence des hommes contre les femmes : quelles avancées dans la production des savoirs ?». *Nouvelles Questions Féministes* 32(1): 4–14.
- Eribon, D. 2012. *Réflexions sur la question gay*. Paris: Flammarion.
- El-Rouayheb, K. 2009. *Before Homosexuality in the Arab-Islamic World, 1500-1800*. Chicago: University of Chicago Press.

- Fassin, E. 2008. *L'inversion de la question homosexuelle*. Paris : Éditions Amsterdam.
- Ferchichi W. 2016. «L'homosexualité en droit tunisien ou de l'homophobie de la règle juridique». In *Etre homosexuel au Maghreb*, ed. M. Lachheb, 171–196. Paris: Karthala.
- Fracchiolla, B. 2011. «Injure». In *Dictionnaire de la Violence*, ed. M. Marzano, 706–710. Paris: PUF.
- Grami, A. 2006. «La place des homosexuels dans les discours des islamistes: l'exemple d'El Quaradhaoui». In *Dialogue Moderne*, no. 29.
- Habib, S. 2007. *Female Homosexuality in the Middle East: Histories and Representations*. London: Routledge.
- Jamal, A. 2001. "The Story of Lot and the Qur'an's Perception of the Morality of Same-sex Sexuality." *Journal of Homosexuality* 41 (1): 1–88.
- Larguèche, E. 2004. «L'injure comme objet anthropologique». *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* 103–104: 29–56.
- Lachheb, M. 2016. «Briser le silence ... Libérer la parole. Activisme LGBT au Maghreb». In *Etre Homosexuel au Maghreb*, ed. M. Lachheb, 203–217. Paris: Karthala.
- Lachheb, M. 2008. «Un corps de femme dans un sport d'homme. Regard sur l'expérience corporelle de judokas tunisiennes». *Recherches Féministes* 21 (2): 57–74.
- Le Breton, D. 2008. *Anthropologie du corps et modernité*. Paris: PUF.
- Lhomond, B., Saurel-Cubizolles, M. J. 2013. «Agressions sexuelles contre les femmes et homosexualité, violences des hommes et contrôle social». *Nouvelles Questions Féministes* 32 (1) : 46–63.
- Othman, F. 2014. *Homosexualité en Islam. Pour le renouvellement du lien indéfectible*. Casablanca: Afrique-Orient.
- Pérrin, C., Chetcuti, N. 2002. «Au-delà des apparences. Système de genre et mise en scène des corps lesbiens». *Nouvelles Questions Féministes* 21: 18–40.
- Revillard, A. 2002. «L'identité lesbienne entre nature et construction». *Revue du MAUSS* 19 (1): 168–182.
- Rich, A. 1980. «La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne». *Nouvelles Questions Féministes* 1: 15–43.
- Siraj, A. 2012. "I Don't Want to Taint the Name of Islam: The Influence of Religion on the Lives of Muslim Lesbians." *Journal of Lesbian Studies* 16 (4): 449–467.
- Youssef, O. 2008. *Confusion d'une musulmane*. Tunis: Dar Sahar Editions.

Reçu 20-10-2017

Accepté 10-01-2018

MONIA LACHHEB

Lyčių normų galia ir iššūkiai Tunise: apie lesbiečių kūnus

Santrauka

Šiame straipsnyje gilinamasi į jaunų tunisiečių moterų, save laikančių lesbietėmis, patirtį. Mėginama paaiškinti socialinį ryšį su kitoniškumu, kurį išreiškia lyčių normos, susijusios su netipišku seksualumu. Naudojantis socioantropologiniu požiūriu, remiamasi pusiau struktūruotais interviu su trimis jaunomis moterimis, kurios pripažįsta savo marginalią seksualinę orientaciją. Atlikus kokybinę analizę, atskleidžiama, kad šių moterų išvaizda ir apranga tampa rimta problema, derantis dėl lyties identiteto viešojoje erdvėje. Vyriškas apklaustų jaunų lesbiečių įvaizdis pasėja abejonę dėl jų lyties tapatybės ir viešo jų, kaip moterų, įvaizdžio. Todėl šios moterys susiduria su skirtingais prievartos tipais – nuo įžeidinėjimų iki fizinės prievartos – viešojoje erdvėje. Viena vertus, įžeidimai nukreipiami į lesbiečių kūną, kuris laikomas nešvariu. Moterys teigia, kad lesbiečių seksualumas provokuoja kitų pasišlykštėjimą ir neapykantą. Nuolat patirdamos intensyvų žodinį smurtą, moterys pradeda jį laikyti banaliu ir nuvalkiotu, tokiu būdu jį „iškenčia“ ir neutralizuoja jo neigiamas pasekmes. Kita vertus, fiziniu smurtu siekiama užfiksuoti kūno vientisumo ir integralumo pažeidimą, pažymėti daugiau įgaliojimų ir įtvirtinti dominavimo galią. Nors šių moterų moteriškumas yra dažnai kvestionuojamas, jų pačių veiksmų logika leidžia įtvirtinti lesbietės tapatybę. Tokiu būdu jos stengiasi keisti požiūrį į kanoninio moteriškumo modelį ir formuoti kitokio tipo moters sampratą.

Reikšminiai žodžiai: homoseksualumas, lesbietė, tapatybė, kūnas, prievarta, Tūnisas.